



MODULE COMPLÉMENTAIRE S.S.I.A.P. 1

43 HEURES 1/2

Objectif :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour occuper la fonction d'agent des services de sécurité incendie et assistance à personnes.

Public concerné :

Tout Sapeur-Pompier ayant accompli leur formation initiale et souhaitant exercer des missions d'agent de sécurité incendie dans des établissements recevant du public et les immeubles de « grande hauteur (IGH).

Pré requis :

Être titulaire du SST ou du PSE1 en cours de validité ou du PSC1 en cours de validité.

Etre sapeur-pompier professionnel ou volontaire.

Contenu :

Cette formation est conforme aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grandes hauteurs.

1^{ère} partie : sécurité incendie (17 h 00)

- Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH.

2^{ème} partie : installations techniques (9 h 00)

- Connaître les installations techniques sur lesquelles il est susceptible d'intervenir.
- Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie.

3^{ème} partie : Rôle et mission des agents de sécurité incendie (7 h 30)

- Connaître les limites de son action

4^{ème} partie : concrétisation des acquis (17 h)

- Visites applicatives

Modalités de Formation :

- Durée : 43,5 heures
- Présence de l'ensemble des séquences programmées au module complémentaire
- Certificat de qualification S.S.I.A.P. 1 délivré par le SDIS par équivalence

Maintien des connaissances :

- Recyclage tous les trois ans